

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Toponymie – Dénomination du viaduc ferroviaire enjambant l'Adour.

La passerelle piétonne et cyclable, qui longe le nouveau viaduc ferroviaire enjambant l'Adour construit par la SNCF, est en service depuis l'été 2015.

Elle constitue une liaison assurant des déplacements à l'intérieur de la commune, qui nécessite, comme pour toutes les rues, une dénomination.

La commission extramunicipale toponymie a proposé, en séance du 16 juin 2015, qu'elle soit dénommée, ainsi que l'ensemble du viaduc ferroviaire, « Pont Charles Vaillant (1918-2003) ».

La commission entend ainsi honorer une personne qui était à la fois impliquée dans le monde ferroviaire et dans la société savante bayonnaise. En effet, cette figure

bayonnaise, membre éminent de la Société des Sciences, Lettres et Arts, fut médecin du travail et agent de la SNCF à compter de 1952.

Il est précisé que la SNCF, propriétaire de l'ouvrage, a validé cette proposition.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la dénomination proposée.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.